

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé, par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Les quinze derniers il y a toujours eu six semaines de congés, la première de chaque semaine est ainsi passée d'école ainsi que les jours de fêtes & de marchés, lors que ce la doit nécessairement pour les affaires particulières, mais entre les écoles on est tenu de faire les Catechismes chaque quinze jours et les prières de nosse autres les Dimanches de Communions qui n'y a que la prière ainsi que les jours de fêtes
Par Abraham Damié le 20 Mars de 1845
1792

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

10 Bussy

a. Village

b. Commune proprement dite

c. Paroisse de Moudon

agence de Bussy

d. District de Moudon

e. Canton du Léman

3. Boulavernay

a. Les enfants de Boulavernay éloigné de 8 minutes

b. Ceux de Bussy au nombre de 16

ceux de Boulavernay - - - 2

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

4 Ecoles

a. Leurs noms.

a. Mondon, Neureux, Villard le Compté, Porel, Crémier
Oulens, Cutilles

b. Leurs distances réciproques.

b. Depuis Bussey à Mondon, demi-heure, depuis Bussey à Neureux 3 quart d'heure, depuis Bussey à Villard 3 quart d'heure, depuis Bussey à Porel une heure, depuis Bussey à Crémier une heure, depuis Bussey à Cutilles une heure, depuis Bussey à Oulens 3 quart d'heure.

I I I.
I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

5. Lecture, Ecriture, arithmétique, principes de la Religion protestante, Chant des psaumes.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

6. En été & en hiver, excepté un long de moisson usité jusqu'à six semaines.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

7. Bailettes Testament, Catechisme Dostervald, Psaumes.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

9. 4 heures & le matin & le soir.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

10. Classés par degrés d'instruction.

I I I.
R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

11

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

a. D'après l'examen fait par le premier Bailli de la Paroisse en présence de deux Députés de la Commune. S'ensuivait la nomination par les Baillifs qui donnaient un brevet.

b. D'où est-il?

b. De Chassalles District Doron.

c. Son nom

c. Jean Henri Maillard.

(3)

d. Son âge.

d. 35 ans & demi.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

e. 4 enfans.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

f. Depuis l'année 1881.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

g. Dans la bourgeoisie agricole.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

h. Les Prêches & Catechismes dont il est chargé le dimanche & quelques fois en hiver jusqu'à Pâques le jeudi.

12°. Ecoliers, combien d'enfens fréquentent l'école?

12. 48

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

a. En hiver autant que possible tous les enfans qui la composent. En été les occupations de l'agriculture soustraient aux Ecoles les plus grands de ses enfans en bien des occasions.

I V.
R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

13

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

a. Un tout petit Jardin.

b. Quelle en est la valeur?

b. tout au plus 4 francs de jouissance.

c. Source des revenus.

c. Un Legs de feu le Citoyen Burnard Si Debant Secrétaire Baillival de la Somme de cent francs.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

d. Non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

14. On ne paye rien.

15°. Bâtiment de l'école.

15

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

a. Un vieux bâtiment.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

b. Il n'y a qu'une petite chambre dans le dit bâtiment.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

c. Il ne la loue pas.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

d. La Commune de Bussey.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16

131 th. Seigle 3 Sacs, aboine 16 quaterons, bois deux bons char ou 3 petits

a. Les enfants payent en argent 5 bat
de Seigle annuellement pour l'aide à faire la
pension, sous les particuliers aussi
demi quateron de Seigleh. L'ancien Gouvernement de Berne avait accordé
à la Commune de Russy 80 Ecus & la Commune
avait fait autapour la faire monter à 23 Ecus &
depuis le Roy d'ont la portion de l'intérêt de
l'édifice par le Testateur aux chaux pris aux
deux premiers Ecoles de l'Ecole la pension
a été portée à l'augmentation de 64 bat les deux
dernières années sont complètes à 131 thQuestions relatives à l'état des Ecoles dans
chaque Commune.

I.

Rapports Locaux.

1. Nom du lieu où est située l'Ecole.

a. Est-ce un Bourg ou village, un Hameau, ou un
lieu isolé?b. Est-ce une Commune proprement dite, ou à quelle
Commune appartient-elle?

c. De quelle Paroisse de quelle Agence ressort-il?

d. District.

e. Canton.

2. Eloignement des maisons appartenantes au ressort
de chaque Ecole./ N'est déterminé par quarts d'heures, par
exemple on dira, la circonférence du premier quart
d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du
second treize, celle du troisième quatre maisons /3. Noms des Villages, des Hameaux, ou des Fermes
appartenantes au ressort de chaque Ecole.a. On indiquera l'éloignement de chacun des
lieux de l'Ecole.b. le nombre des enfants de chaque endroit qui
la fréquentent?4. Eloignement des Ecoles voisines jusqu'à une
lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II

Instruction

5. Qu'enseigne-t-on dans chaque Ecole.

6. Ne tient-on l'Ecole qu'en hiver? et combien durs-
t-elle?

Réponses

15
F. 8

1°. Chavannes sur Moirion.

a. C'est un Village

b. C'est une Commune

c. De la Paroisse de Moirion. Ayant un Agent.

d. District de Moirion.

e. Canton du Léman.

2. La circonférence du 1^{er} quart d'heure renferme
36 maisons - la circonférence du 2^e quart d'heure
en renferme que 2.3. les Fermes qui en dépendent sont la Chavanne
Moirion - Larnes - Rhombois - Belregard - Champ-
martin.a. le Village étant composé de maisons qui se trouvent
les fermes seules en sont éloignées, les unes d'un quart
d'heure, les autres d'une petite demi-heure.b. Chavannes les Bâties Rhombois 2. de Chavannes 2.
Belregard 2. en tout 36.4. De Chavannes à Chazalles 1/2 heure - de Chavannes à
Moirion 1/2 heure. De Chazalles à Moirion 1/2 heure.

a. Chazalles - Moirion - Larnes - Belregard

b. De Chazalles à Moirion 1 heure. De Chazalles à Larnes 1 heure
et demi. De Chazalles à Belregard 3/4 d'heure

II

5. On enseigne à lire, reciter, prier, chanter, écrire, chiffrer.

6. toute l'année - excepté les vacances des mois de mai, juin, juillet
durent 6 semaines. les jours de fête de Moirion
le lundi et le samedi soir - 4 heures par jour